

II-ORGANISATION de l'ENQUETE

2-1 Modalités préalables à l'enquête

2-1-1 Autorité organisatrice

M. Jean-Luc Darmanin, Maire de la commune de Saint-Pargoire est l'autorité organisatrice de cette enquête publique unique.

2-1-2 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Saint-Pargoire

2-1-3 Désignation du commissaire enquêteur

A la demande de M. Jean-Luc Darmanin, maire de St Pargoire, le 14 juin 2023, par décision N°E23000067/34, Mme Lison Rigaud, magistrate déléguée du Tribunal Administratif de Montpellier, a désigné M. Gilles Robichon pour conduire cette enquête relative à l'élaboration du PLU de la commune, devenue en date du 4 Juillet 2023, enquête unique par l'ajout d'une enquête relative à l'élaboration d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de son église classée.

2-2 Modalités d'organisation de l'enquête

2-2-1 Remise du Dossier et prise de connaissance du projet

Le 11 Juillet 2023 m'a été remis le dossier élaboré par les bureaux d'études Urban Projects et Biotope à l'occasion d'une réunion en mairie de St Pargoire avec M. Darmanin, (Maire), Mme Gibert (première adjointe) et Mme Quebre (DGS), qui m'ont présenté un historique et les enjeux de leur projet, ainsi que leur souhait de voir débiter cette enquête au plus vite, m'alertant toutefois sur le fait que les demandes d'avis aux PPA n'ayant pour la plupart été envoyés que fin avril, ceux-ci disposaient de trois mois pour y répondre. Soucieux d'une information complète du public, et compte tenu de la période des vendanges et des congés annuels des uns et des autres ne nous permettant pas de faire un point précis, j'ai considéré un peu rapide de débiter l'enquête avant le début septembre, sans avoir le temps d'analyser ces avis et les réponses que la commune pouvait y apporter. J'ai donc sollicité une nouvelle réunion.

Le 4 Aout 2023, en présence de M. le Maire et de Mme Quebre, compte tenu des éléments ci-dessus, nous avons arrêté les dates de l'enquête, celles des permanences et sa durée. A l'occasion de cette réunion, j'ai alerté M. Le maire et sa Directrice des Services sur l'absence de réunion publique entre 2020 (Premier projet de PLU) et 2023 (Projet arrêté et mis à l'enquête publique) compte tenu des modifications importantes dans le zonage. Le "bilan de la concertation" n'étant diffusé que dans la délibération du CM du 18 avril 2023, j'ai demandé que soit produit plusieurs documents placés en "pièces complémentaires" du dossier avant l'ouverture de l'enquête: "Bilan de la concertation", "Avis des PPA" et "Mémoire en réponse" de la commune.

Le 22 Août 2023, m'ont été soumis le texte de l'"Arrêté" et de "l'Avis d'ouverture"

2-2-2 Durée de l'enquête

Elle a été fixée aux dates suivantes: **du mardi 12 septembre 2023 à 9h au vendredi 13 octobre à 17h**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

2-2-3 "Arrêté d'ouverture" d'enquête de Monsieur le Maire

Le **21 Août 2023**, M. Jean-Luc Darmanin, Maire, signe l'arrêté N°2023-76 relatif à l'enquête publique unique pour "l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église de St Pargoire" qui fixe les conditions de déroulement de l'enquête (siège, durée, information du public, mise à disposition du dossier, dates et durée des permanences du commissaire enquêteur, ...).

2-2-4 Réunion et visite du site

Le **8 Septembre 2023**, j'ai fait le tour du village et des sites plus particulièrement concernés par l'enquête accompagné par M.Christian Claparède, adjoint au Maire. J'ai pu pour l'occasion vérifier l'implantation et la lisibilité des affiches. Cette visite a été suivie d'un dernier point d'organisation avec Mme S.Quèbre, Directrice Générale des Services.

2-3 Information, accueil du public et déroulement de l'enquête

2-3-1 Publicité et information du public

L'Avis d'enquête, affiché et diffusé par voie de presse au moins huit jours avant le début de l'enquête reprend les termes de l'arrête du maire cité ci-dessus.

Affichage: L'avis d'enquête a été affiché dans les délais et conditions conformes sur le tableau d'affichage de la mairie, ainsi qu'aux quatre entrées de ville. Un "certificat d'affichage" signé par monsieur le Maire est présent en annexe de ce rapport.

Presse: Dans les délais légaux par rapport à la date de l'ouverture de l'enquête, l'avis d'enquête a été publié dans "Midi-Libre" le 25/08/23 et dans "Hérault Juridique et Economique" du 17 et 24/08/23 avec rappels dans les huit premiers jours de l'enquête. (Voir Annexes)

2-3-2 Consultation du dossier d'enquête

Le dossier a pu être consulté pendant toute la durée de l'enquête,
-Sur le site de la Mairie de St Pargoire (www.ville-saintpargoire.com)
-Dans le hall de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public

2-3-3 Observation et propositions du public

Elles ont pu être formulées pendant toute la durée de l'enquête,
-Soit auprès du commissaire enquêteur lors des permanences (27 personnes reçues)
-Soit sur le registre papier présent dans le hall de la mairie (25 observations)
-Soit par courrier à l'attention de Mr Le Commissaire enquêteur, Mairie, 34230.St Pargoire ou sur l'adresse électronique dédiée: enquete.plu.pda@ville-saintpargoire.com) (21 Observations)
-Soit sur rendez vous pris auprès de l'accueil de la mairie (Une entreprise)

Le public s'est montré prolix lors des échanges pendant les permanences, mais aussi par voie numérique, vecteur principalement utilisé pour confirmer ou compléter les échanges avec le commissaire enquêteur (Transmission de lettre, plans et photos).

Restitution:

Le jeudi 26 octobre, date fixée en fonction des disponibilités de Mme la DGS, j'ai présenté et remis à M. Le Maire, en main propre, mon "Procès verbal de synthèse des Observations du Public" en présence de Mme Gibert, 1ère adjointe, et de Mme Quèbre, DGS.

Le vendredi 10 novembre était organisée une réunion en présence de M. Jurado responsable du bureau d'étude Urban Projects, de M. Le Maire, de Mme Gibert, Mme Galvez et de M. Claparède, adjointes et adjoint au maire, et de Mme Quèbre, DGS, afin de me présenter les éléments de réponses aux observations du public ainsi qu'à mes questions. Ce "Mémoire en réponse" m'a été adressé par mail le **Lundi 13 novembre**.

Le temps m'étant imparti pour rendre mon rapport étant écoulé, M. le Maire m'a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 24 novembre 2023.

2-3-4 Permanences du Commissaire enquêteur

Il a été choisi de recevoir le public à trois reprises pendant la durée de l'enquête, à des heures différentes de la journée afin de permettre au public le plus large de s'y rendre:

*Mardi 12 Septembre 2023 de 16h à 19h

*Mercredi 27 Septembre de 9h à 13h

*Vendredi 13 Octobre de 14h à 17h

2-3-5 Déroulement de l'enquête

Conformément aux conditions fixées par l'Arrêté d'ouverture du Maire N°2023-76, en date du 21/09/23, l'enquête a débuté le mardi 12 septembre à 9h et a été close le vendredi 13 octobre à 17h, soit 32 jours consécutifs.

Les deux premières permanences ont été marquées par une forte affluence. Plusieurs personnes m'ont demandé de résumer pour eux leurs observations et demandes sur le registre papier. L'ambiance générale a été dans l'ensemble très conviviale.

Compte tenu de tous les éléments ci-dessus énumérés, je considère que l'information du public relative à l'organisation de cette enquête publique unique a été correctement effectuée.